

APPEL À
CANDIDATURE

PRIX 2021

Prix Schuler

Prix de la Saams

CALENDRIER

- Du lundi 4 au
vendredi 29 octobre 2021 :
Dépôt des dossiers à la SAAMS
- Jeudi 4 novembre 2021 :** 1^{er} Jury
- Lundi 15 novembre 2021 :** 2^{ème} Jury
- Jeudi 25 novembre 2021:**
Accrochage des œuvres primées
à START et vernissage
- Samedi 27 novembre 2021 à 11h30 :**
Remise des prix
- Dimanche 28 novembre 2021 :**
Décrochage

Réserve aux
artistes de
- 35 ans

www.amisartsetmusees-strasbourg.fr

20 rue des Serruriers • 67000 Strasbourg
03.88.32.15.48 • saams@orange.fr

SAAM AMIS DES ARTS
& MUSÉES
STRASBOURG

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS ET DES MUSÉES DE STRASBOURG

www.amisartsetmusees-strasbourg.fr

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Ce concours est ouvert aux artistes de moins de 35 ans travaillant, résidant ou ayant fait leurs études en Alsace.

Les prix sont attribués à des plasticiens, dessinateurs, graveurs, peintres, sculpteurs ou photographes. Les œuvres vidéo ne sont pas concernées.

Chaque candidat dépose un dossier papier entre le **lundi 4 et au plus tard le vendredi 29 novembre 2021** à la SAAMS, Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg, 20 rue des Serruriers à Strasbourg.

Ce dossier comprend :

- 1 page détaillant son CV avec une photo, ses coordonnées (adresse postale, courriel, téléphone portable), sa date et son lieu de naissance, son parcours artistique, sa formation et ses expositions éventuelles.
- 1 ou 2 pages par lesquelles le candidat développe son concept de création et explique les motivations de sa participation.
- Quelques photos de ses œuvres.

Un artiste exposé la même année sur le stand d'une galerie marchande à St-Art, n'est pas admis à concourir.

La participation au concours vaut autorisation d'utilisation par la SAAMS de l'image des artistes et de leurs œuvres.

Les lauréats s'engagent à citer leurs prix décernés par SAAMS dans leurs outils de communication (CV/Bio site, dossiers de candidatures, interviews...)

PRIX THÉOPHILE SCHULER DOTÉ DE

3000€

PRIX DE LA SAAMS DOTÉ DE

1500€

Le jury, composé de personnalités reconnues du monde de l'Art, directeur artistique, artiste, galeriste, metteur en scène, collectionneur et des membres de la commission Prix Schuler sélectionnera sur dossier **10 candidats**. Ceux-ci seront contactés et devront déposer à la SAAMS **trois œuvres originales** entre le **vendredi 5 et le vendredi 12 novembre 2021**.

A la suite, le jury désignera les lauréats. Il se réserve le choix de n'attribuer que le Prix Schuler. **Le jury décide en toute indépendance.** Sa décision ne saurait être contestée.

Les œuvres des candidats non retenus seront à récupérer à la SAAMS après la délibération du jury.

Les œuvres des lauréats seront exposées sur le stand de la SAAMS à St-Art. Le format des œuvres devra tenir compte des contraintes du stand.

L'accrochage sur le stand se fera le **mercredi 24 novembre 2021** avec les artistes et les membres de la commission du Prix Schuler. Les artistes se chargent de l'acheminement des œuvres sur le lieu d'exposition. Le retrait des œuvres devra impérativement se faire le **dimanche 28 novembre 2021** au soir.

Les œuvres seront assurées par la SAAMS au prix forfaitaire de 400 € chacune. La vente sur le stand de la SAAMS n'est pas autorisée.